

1^{er} OPEN INTERNATIONAL DE CALAIS

Du 25 au 30 octobre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

Le **1^{er} Open International de Calais** est organisé par le club Calais passion Echecs en partenariat avec la ville de Calais, il se déroule dans le **grand salon de l'Hôtel de Ville, place du Soldat inconnu 62100 Calais**, du 25 au 30 octobre 2025.

Le président du comité d'organisation est M. Pierre WARNAULT.

La FIDE demande que tout joueur participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE.

Les joueurs classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL (FIDE Rating List).

Si un joueur étranger non-classés FIDE n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi !

L'inscription d'un joueur n'ayant pas cet identifiant FIDE sera refusée.

Le **1^{er} Open International de Calais** est homologué par la FIDE et par la FFE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO Fide de novembre 2025.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

La clôture des inscriptions est fixée le **samedi 25 octobre 2025 à 13h30**. Aucune inscription ne sera prise sur place, le jour du tournoi.

Les droits d'inscription de l'Open sont de : **50 € (SEN - SEP – VET) et 25 € Jeunes (U8 à U20)** jusqu'au 19 octobre. Une majoration de **10€/5€** est appliquée pour toute inscription à partir du 20 octobre

L'inscription est considérée dès réception du bulletin complété et signé, ou du formulaire disponible sur le site internet du club, accompagné du règlement, Ce règlement peut être effectué par chèque joint au bulletin ou par virement bancaire.

S'inscrire au tournoi implique accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

ARTICLE 2 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi.

Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au **1^{er} Open International de Calais** implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou son représentant légal.

ARTICLE 3: Déroulement du tournoi

Le **1^{er} Open International de Calais** se dispute en 9 rondes, il est ouvert à tout joueur et joueuse régulièrement affilié à la Fédération Française des Echecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE

Horaires :

Pointage : Samedi 25/10 de 11h30 à 13h30

Ronde 1 : Samedi 25/10 à 14h30

Ronde 2 : Dimanche 26/10 à 09h30

Ronde 3 : Dimanche 26/10 à 15h00
Ronde 4 : Lundi 27/10 à 09h30
Ronde 5 : Lundi 27/10 à 15h00
Ronde 6 : Mardi 28/10 à 14h30
Ronde 7 : Mercredi 29/10 à 09h30
Ronde 8 : Mercredi 29/10 à 15h00
Ronde 9 : Jeudi 30/10 à 9h30

Remise des Prix : Jeudi 30/10 à 15h00

Cadence :

La cadence est de **1h30 mn (+ 30s/cp dès le premier coup) pour toute la partie.**
La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20^{ème} coup ou avec l'accord de l'arbitre en deçà de 20 coups.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 4 : Le Bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente (ou avant la fin du pointage pour un BYE à la première ronde). Chaque joueur est limité à un « BYE » dans le tournoi, uniquement possible lors des rondes 1 à 6.

ARTICLE 5 : Appariement

Appariement au système suisse :

L'arbitre est assisté du programme d'appariement Papi 3.3.8

ARTICLE 6 : Classement et Prix

Le classement est effectué aux points de parties ; partie gagnée 1 pt ; partie nulle ½ pt ; partie perdue 0.

En cas d'égalité, les joueurs et joueuses sont départagés selon les systèmes ci-après, dans l'ordre indiqués :

Le Buchholz Tronqué : (somme des scores des adversaires ôté du moins bon score)

Le Buchholz : (somme du score des adversaires)

La Performance

*Pour le calcul du **Buchholz** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

Les prix prévus sont les suivants : 1^{er} : 500 €* – 2^{ème} : 400 €* – 3^{ème} : 300 €*

Prix par catégories – prix par tranches Elo – prix féminin*

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde 3.

* Les montants des prix au classement général sont garantis si 60 participants au moins sont inscrits. L'organisateur se réserve le droit de réduire le montant de ces prix si le nombre d'inscrits est inférieur à 60. Il pourra par contre les augmenter si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 70.

Les prix par catégories, prix par tranches Elo et prix féminin regroupent au minimum cinq joueurs et/ou joueuses

Les prix au classement général sont attribués au système Hort, tous les autres prix sont attribués à la place réelle.
Les prix sont non cumulables

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des prix.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

ARTICLE 7 : Arbitrage

L'arbitre principal du 1^{er} **Open International de Calais** est M Philippe Blot, Arbitre International

ARTICLE 8 : Comportement des joueurs

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi, une salle d'analyse est à disposition des joueurs.

Les discussions entre joueurs peuvent gêner certains participants et de plus, peuvent être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'information ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier.

Il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, tablette, montre connectée...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est évident qu'un joueur porte sur lui un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

ARTICLE 9 : Litige

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le jury d'appel est composé de cinq membres (3 titulaires et 2 suppléants). Ses décisions sont souveraines.

L'organisateur,

L'arbitre principal, BLOT Philippe